POSTFACE

- [1] Appartenance. Vos contributions, éloquemment, témoigne d'une vivacité intellectuelle qui est belle à voir. Comme le dit si bien la professeure Christine Vézina, tout cela est bien « rafraichissant ». Elle a raison. D'autant, qu'elle s'y connait tant dans cette manière d'aborder la justice autrement, par les chemins de traverse si prompts aux rencontres et aux découvertes, que dans la capacité d'un Centre à fédérer du savoir. Elle aussi, tout comme moi, revendique son appartenance, à l'école de Montréal, au fait d'être un « produit » du CRDP. Et en effet, par le biais de lectures, de cours notamment méthodologiques ou théoriques, de rencontres plus présentielles qu'électroniquement distanciées, des affiliations s'opèrent, des sentiments apparaissent. Une appartenance donc... que je retrouve en vous lisant.
- [2] École de Montréal. D'ailleurs, l'an dernier, deux conférences sur la notion d'écoles de la pensée et disponibles en ligne ici (écoles du savoir) et ici (écoles de la régulation) nous ont montré que s'il n'y a pas de définition de la notion d'écoles, en pratique, elles impliquent 1) un certain niveau de sédimentation (critère quantitatif), 2) une certaine rupture (critère qualitatif), 3) une revendication à une « couleur », originale, propre, bénéficiant d'une patine qui créé du lien et enfin 4) un lieu, un espace qui peut être tout aussi géographique que scientifique.
- [3] Changements + innovation. Or, en lisant ces 12 contributions, et les résumés que Christine Vézina en a fait, on est en mesure d'identifier des traits communs. Minimalement deux. En premier lieu, on aperçoit assurément un intérêt des auteurs à analyser les contextes factuels sujet à bouleversements. Ainsi, que ce soit, notamment, la situation pandémique, la révolution numérique, et notamment algorithmique, les nouveaux procédés de vente, l'accélération du temps et les conséquences sur l'espace, la globalisation de la pensée, il importe d'apporter une analyse à ces contextes sociaux où de nombreux présentent de profonds éléments de changements. En second lieu, et de façon moins factuelle, et beaucoup plus construite, les contributeurs de ce collectif proposent tous des solutions qui suivent des angles d'approche innovants. Sans définition univoque de l'innovation, celle-ci recherchant selon des perspectives diverses la satisfaction davantage de bien-être public, d'une meilleure résolution des conflits, à un accès facilité aux services publics, etc., les

auteurs proposent différents regards de la justice assurément de façon non convenue. Ainsi, que ce soit sur l'importance de considérer les normes informelles, de favoriser une approche militante, de développer une vision critique d'un domaine fortement institutionnalisé, etc., toutes les perspectives répondent à cet objectif, très associé à notre Centre, du « voir autrement ».

[4] Acteurs de la justice. Justement, tout comme les étudiantschercheurs de ce collectif, nous souhaitons apporter un tel regard décalé à nos activités qui ne manqueront pas de ponctuer cette année universitaire qui commence. Nous évoquions plus tôt qu'en 2020/2021, l'un des cycles de conférences portait sur les écoles de la pensée et tout particulièrement de celles qui tournent autour des formes de régulation. Cette année, 2021 / 2022, ces regards obliques seront notamment portés sur les acteurs de la justice qui eux aussi, sont sujets à cette double perspective des changements sociaux et de l'innovation. Ainsi, les professions traditionnelles de la justice (juges, avocats, arbitres, législateurs) sont amenées à être étudiées autrement, là encore au regard d'objectifs renouvelés. Également, de nouveaux acteurs voient le jour (travailleurs sociaux, lanceurs, d'alerte, etc.) et de plus en plus interfèrent sans y avoir été initialement invités, à la construction d'une justice mieux adaptée à ces bouleversements. Quoi qu'il en soit, nous vous invitons à participer aux activités du CRDP, les informations de chacune d'elles ne manquant pas d'être mises en ligne au fur et à mesure de leur occurrence.

[5] Félicitations. Je ne pourrais finir ces quelques lignes sans un message de sincères félicitations aux deux directeurs de cette publication : Ledy Zannou et Eve Gaumond. Certes, ces deux étudiants-chercheurs n'en sont pas à leur coup d'essai, s'étant déjà notamment commis dans une précédente publication qui elle aussi donna lieu à un collectif sur *Lex Electronica* (Volume 25, numéro 2). Certes, du fait de leur implication depuis plusieurs années à ce travail de fédération des étudiants sans laquelle un centre de recherche ne peut en être vraiment un, ils font partie sinon des meubles mais de cette force vive si nécessaire à l'appartenance que j'évoquais plus tôt. Ainsi, si nos attentes étaient forcément hautes lorsque ce projet nous a été proposé, il ne faut jamais s'habituer ni à autant de profondeur d'analyse ni à ce caractère dédié à l'institution. Si la qualité des contributions a déjà, comme mentionné plus tôt, était soulignée par la professeure Vézina, je me permettrais d'ajouter

que cela requiert une belle dose de brio pour susciter un tel phénomène d'entrainement. Mes félicitations donc pour tout cela ; mes remerciements aussi.

Pr Vincent Gautrais

Directeur - CRDP Titulaire de la Chaire L.R. Wilson Faculté de droit - Université de Montréal